

États financiers consolidés

**THE NEW BRUNSWICK MUSEUM
LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Exercice clos le 31 mars 2018

**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Frederick Square
77, rue Westmorland, bureau 700
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499
www.kpmg.ca

Place Marven's
One Factory Lane
Boîte postale 827
Moncton (NB) E1C 8N6
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499

Édifice Harbour
133, rue Prince William, bureau 306
Boîte postale 2388
Saint John (NB) E2L 3V6
Téléphone 506-634-1000
Télécopieur 506-633-8828

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires du The New Brunswick Museum / Le Musée du Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du The New Brunswick Museum / Le Musée du Nouveau-Brunswick (le Musée), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018, les états consolidés des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, des flux de trésorerie et des gains de réévaluation pour les exercices clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée le Musée au 31 mars 2018, ainsi que des résultats et de l'évolution des soldes de fonds consolidés, des flux de trésoreries consolidés et des gains de réévaluation consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Saint John, Canada
Le 25 juin 2018

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

États financiers consolidés

Exercices clos le 31 mars 2018

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	2
État consolidé des flux de trésorerie	3
État consolidé des gains de réévaluation	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 14

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'état consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2018, avec chiffres correspondants au 2017

	Fonds d'administration générale	Fonds d'immo- bilisations corporelles	Fonds affectés	Fonds de dotation	2018	2017
Actif						
Actif à court terme						
Trésorerie	46 773 \$	— \$	8 685 \$	9 339 \$	64 797 \$	137 624 \$
Placements à court terme (note 2)	275 010	—	—	204 820	479 830	265 759
Comptes débiteurs						
Clients	36 313	—	—	9 812	46 125	71 517
Subventions	—	—	158 409	—	158 409	291 952
Sommes à recevoir de la province	9 596	—	236 198	—	245 794	135 356
Frais payés d'avance	64 694	—	850	—	65 544	93 658
Stocks	45 520	—	—	—	45 520	49 673
	477 906	—	404 142	223 971	1 106 019	1 045 539
Placements (note 2)	—	—	—	2 097 245	2 097 245	2 090 458
Immobilisations corporelles (note 3)	—	115 618	—	—	115 618	153 395
Collections et acquisitions	2	—	—	—	2	2
	477 908 \$	115 618 \$	404 142 \$	2 321 216 \$	3 318 884 \$	3 289 394 \$

Passif et soldes des fonds

Passif à court terme

Comptes créditeurs et charges à payer	180 026 \$	— \$	300 \$	— \$	180 326 \$	238 889 \$
Emprunts interfonds	309 984	—	(292 769)	(17 215)	—	—
	490 010	—	(292 469)	(17 215)	180 326	238 889

Soldes de fonds

Non grevés d'affectations	(12 102)	—	—	—	(12 102)	(77 662)
Affectations d'origine interne	—	—	19 834	21 768	41 602	71 309
Affectations d'origine externe	—	—	676 777	—	676 777	584 309
Dotations	—	—	—	1 934 130	1 934 130	1 889 220
Gains de réévaluation cumulés	—	—	—	382 533	382 533	429 934
Immobilisations corporelles	—	115 618	—	—	115 618	153 395
	(12 102)	115 618	696 611	2 338 431	3 138 558	3 050 505

Engagements (note 6)

477 908 \$	115 618 \$	404 142 \$	2 321 216 \$	3 318 884 \$	3 289 394 \$
------------	------------	------------	--------------	--------------	--------------

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration

Administrateur: 

Administrateur: 

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos le 31 mars 2018, avec chiffres correspondants au 2017

	Fonds d'administration générale	Fonds d'immo- bilisations corporelles	Fonds affectés	Fonds de dotation	2018	2017
Produits						
Subventions						
Provinciales	2 738 160 \$	– \$	621 343 \$	– \$	3 359 503 \$	3 323 732 \$
Fédérales	–	–	36 953	–	36 953	137 724
Revenus d'intérêts	3 093	–	62	63 715	66 870	66 750
Fondation Webster	–	–	–	29 602	29 602	31 443
Services du Musée (note 5)	199 383	–	42 814	–	242 197	262 740
Autres octrois	–	–	154 393	–	154 393	189 819
Legs et dons	–	–	24 020	15 030	39 050	31 313
	2 940 636	–	879 585	108 347	3 928 568	4 043 521
Charges						
Salaires et avantages sociaux	2 300 716	–	193 666	–	2 494 382	2 585 601
Matériaux fournitures et services	572 827	–	613 674	19 537	1 206 038	1 327 816
Amortissement	–	54 458	–	–	54 458	56 544
Collections et acquisitions	38 641	–	3 143	–	41 784	66 217
Subventions de recherche	–	–	3 921	–	3 921	3 577
	2 912 184	54 458	814 404	19 537	3 800 583	4 039 755
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	28 452	(54 458)	65 181	88 810	127 985	3 766
Gain à la vente de placements	–	–	–	7 469	7 469	31 297
Excédent net (insuffisance)	28 452	(54 458)	65 181	96 279	135 454	35 063
Solde de fonds, début de l'exercice	(77 662)	153 395	614 374	2 360 398	3 050 505	2 923 277
	(49 210)	98 937	679 555	2 456 677	3 185 959	2 958 340
Virement interfonds	37 108	16 681	17 056	(70 845)	–	–
Gains (pertes) de réévaluation	–	–	–	(47 401)	(47 401)	92 165
Solde de fonds, exercice clos	(12 102) \$	115 618 \$	696 611 \$	2 338 431 \$	3 138 558 \$	3 050 505 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018, avec chiffres correspondants au 2017

	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités de fonctionnement		
Excédent net	135 454 \$	35 063 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	54 458	56 544
Gain sur la vente de placements	(7 469)	(31 297)
	<u>182 443</u>	<u>60 310</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs		
Client	25 392	(44 779)
Subventions	133 543	(151 374)
Somme à recevoir de la province	(110 438)	310 439
Frais payés d'avance	28 114	(28 504)
Stocks	4 153	(9 897)
Comptes créditeurs et charges à payer	(58 563)	36 459
	<u>204 644</u>	<u>172 654</u>
Activités de placements		
Produits de la vente de placements	364 736	644 396
Acquisition de placements	(625 526)	(535 301)
	<u>(260 790)</u>	<u>109 095</u>
Activités d'investissement en immobilisation		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 681)	(181 417)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(72 827)	100 332
Trésorerie, début de l'exercice	137 624	37 292
Trésorerie, exercice clos	64 797 \$	137 624 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État consolidé des gains de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2018, avec chiffres correspondants au 2017

	2018	2017
Gains de réévaluation cumulés, début de l'exercice	429 934 \$	337 769 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables à Placements à long terme		
Revenu fixe	(15 246)	933
Instruments de capitaux propres	(32 155)	91 232
	(47 401)	92 165
Gains de réévaluation cumulés, exercice clos	382 533 \$	429 934 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2018

Le Musée du Nouveau-Brunswick (le « Musée ») est constitué en vertu des lois du Nouveau-Brunswick. En tant que musée provincial, il est le lieu principal où sont préservés et administrés les objets et documents relatifs à l'histoire naturelle et à l'histoire de l'homme au Nouveau-Brunswick et dans les régions avoisinantes. En partenariat avec des institutions et des communautés, le Musée collectionne, préserve, recherche et interprète des documents relatifs à l'histoire du Nouveau-Brunswick dans le but de favoriser une meilleure compréhension et une appréciation de la Province, à l'échelle provinciale et mondiale.

Le Musée est enregistré à titre d'œuvre de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (« la Loi ») et, à ce titre, est exempt d'impôt sur le revenu et peut émettre des reçus pour les dons aux fins fiscales. Afin de conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré, le Musée doit satisfaire à certaines exigences stipulées dans la Loi. La direction est d'avis que le Musée répond à ces exigences.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Musée a choisi d'adopter la série de normes 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

(a) Présentation des états financiers

En vue d'assurer le respect des limites et des restrictions imposées à l'utilisation des ressources dont il dispose, le Musée présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. En conséquence, à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information financière, les ressources sont réparties dans les fonds distincts. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs spécifiques par les donateurs ou selon les directives émises par le conseil d'administration (le « conseil ») ou par diverses autorités en matière de financement.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Musée et de sa filiale, la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick, Inc. Les montants de la Fondation sont inclus dans le fonds affecté.

Aux fins de présentation de l'information financière, les comptes ont été répartis selon les quatre groupes suivants :

(i) Fonds d'administration générale

Ce fonds rend compte des opérations de fonctionnement quotidien du Musée.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales conventions comptables (suite)

(a) Présentation des états financiers (suite)

(ii) Fonds d'immobilisations corporelles

Ce fonds inclut les actifs, les passifs, les produits et les charges liés aux immobilisations corporelles du Musée. La province du Nouveau-Brunswick fournit les locaux du Musée.

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, comme suit :

Élément d'actif	Taux
Matériel informatique	33 %
Matériel	20 %
Mobilier	10 %

Pour l'année d'acquisition, l'amortissement est calculé sur le nombre de mois durant lequel les actifs peuvent être utilisés.

(iii) Fonds affectés

Ce fonds comprend des sommes reçues par le Musée qui sont affectées à certaines activités spécifiques, dont les :

Subventions - Sommes reçues de différents gouvernements et organismes privés servant à financer des projets particuliers.

Ministère du Patrimoine canadien - Sommes reçues en vertu du programme fédéral d'aide aux musées mis sur pied pour financer des projets spécifiques visant à donner, à la génération actuelle et aux générations futures de Canadiens, un accès à leur patrimoine humain, naturel, artistique et scientifique.

Legs et dons - Sommes provenant de sources qui imposent des restrictions spécifiques quant à leur utilisation.

Fonds grevés d'une affection d'origine interne - Sommes affectées par le conseil pour diverses activités, incluant les expositions, le renouvellement des galeries et les sommes provenant d'activités réalisées par le personnel dans le but de contribuer au financement de projets spécifiques.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales conventions comptables (suite)

(a) Présentation des états financiers (suite)

(iv) Fonds de dotation

Ce fonds comprend des sommes détenues en vue de l'intérêt à long terme du Musée et les produits financiers de ces dotations qui sont grevés d'affectations diverses. Le fonds de dotation comprend différents types de fonds affectés :

Dons généraux - Tous les dons non affectés sont transférés dans ce fonds sur réception. Le conseil peut, par suite, décider de transférer ceux-ci dans le fonds de dotation par legs, des collections ou honorifique. Le capital et les recettes provenant de ce fonds peuvent être affectés aux programmes ou aux collections du Musée, à la discrétion du conseil.

Fonds de dotation par legs - Les recettes provenant de ce fonds servent au financement des programmes du Musée.

Fonds de dotation des collections - Les recettes provenant de ce fonds sont affectées à l'acquisition d'artefacts pour les collections du Musée.

Fonds de dotation affecté à la recherche

Fonds Matthew - Créé en 1987 afin d'appuyer la recherche géologique au Nouveau-Brunswick par des chercheurs autres que ceux du Musée. Les subventions à la recherche sont étudiées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en géologie.

Fonds Christie - Créé en 1987 afin d'appuyer la recherche en sciences naturelles par des chercheurs autres que ceux du Musée. Les subventions à la recherche sont étudiées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en zoologie.

Fonds de dotation honorifique - Ce fonds comprend les fiducies individuelles créées afin de respecter les modalités et conditions de certains legs, au besoin. Les débours sont effectués selon les conditions établies par le donateur.

Fonds Webster - Les apports reçus du fonds Webster sont affectés à certains programmes de sciences humaines aux termes du fonds de fonctionnement.

Les revenus d'intérêts provenant de ces fonds sont considérés d'actifs grevés d'une affectation d'origine externe à être appliqués aux programmes décrits ci-dessus. Les montants approuvés par le conseil à être transférés au fonds de fonctionnement durant la prochaine année fiscale pour financer de tels programmes sont considérés d'actifs grevés d'une affectation d'origine interne.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales conventions comptables (suite)

(b) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, moins tout coût de vente variable applicable. Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition et autres coûts qui sont directement engagés pour apporter les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les coûts d'acquisition comprennent le prix d'achat, les droits de douane et les taxes non recouvrables directement attribuables à l'acquisition des stocks.

(c) Constatation des produits

(i) Revenus généraux

Les subventions du gouvernement du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes gouvernementaux sont constatées lorsqu'il y a une preuve qu'il existe un arrangement et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les legs et les dons sont constatés lorsqu'ils sont reçus. Les autres revenus provenant de la vente de biens ou de la prestation de services sont constatés lorsque la transaction a été exécutée et que le recouvrement final soit raisonnablement assuré.

(ii) Revenus des placements

Les revenus des placements comprennent l'intérêt des placements à revenu fixe, les dividendes des placements dans les titres à capitaux propres et les gains réalisés sur la vente des placements. Les revenus sont constatés sur la base de la comptabilité d'exercice. L'intérêt sur les placements à revenu fixe est constaté pendant la durée de ces placements selon la méthode de l'intérêt réel.

(d) Collections et acquisitions

Les collections et les acquisitions sont comptabilisées à la valeur symbolique. Les ajouts aux collections sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les collections du Musée couvrent divers sujets qui sont pertinents pour le Nouveau-Brunswick : les sciences humaines, les archives, la Bibliothèque de recherche et les sciences naturelles. Elles ont été acquises sur une base continue depuis la fondation du Musée en 1842. Les acquisitions en sciences humaines comprennent approximativement 125 000 artefacts de l'histoire et de la technologie, de matériel culturel et social, de beaux-arts et d'arts décoratifs. Les archives et la Bibliothèque de recherche contiennent approximativement 380 mètres de matériaux d'archive, 35 000 photographies, 46 500 monographies, y compris 500 titres de revue. Les acquisitions en sciences naturelles comprennent approximativement 380 000 spécimens, incluant des items de nature géologiques, paléontologiques, botaniques et zoologiques.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales conventions comptables (suite)

(e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a décidé de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a décidé de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les variations de la juste valeur non réalisées sont comptabilisées dans l'état consolidé des gains de réévaluation. Les gains réalisés sont transférés à l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

La juste valeur est déterminée en référence du cours acheteur. Les acquisitions et ventes de placement sont comptabilisées à la date de la transaction et les frais de gestion des placements sont imputés à l'exercice à mesure qu'ils sont engagés.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux d'information pouvant servir à déterminer la juste valeur :

- niveau 1 : cours non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 – données d'entrée observables directement ou indirectement, autres que celles du niveau 1, telles que les cours, sur des marchés inactifs, pour des actifs ou des passifs ou encore des données du marché qui sont observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- niveau 3 – données d'entrée non observables qui ne sont pas fondées sur les activités des marchés et qui sont pertinentes pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs.

Les actions sont classées dans le niveau 1 et les obligations, les bons du Trésor et les fonds communs sont classés dans le niveau 2. Il n'y a eu aucune transaction entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice.

(f) Devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les éléments d'actifs et de passifs libellés en devises étrangères sont constatés à la juste valeur au cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou les pertes de change non réalisés sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Dans la période de règlement, les gains et les pertes de change sont constatés à l'état des résultats et les soldes non réalisés sont renversés de l'état des gains et pertes de réévaluation.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

1. Principales conventions comptables (suite)

(g) Apports de services

Tous les ans, des bénévoles consacrent un nombre considérable d'heures à aider le Musée. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces apports de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés.

(h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif, des produits et des charges pour la période en cause. Les estimations sont utilisées pour, sans en exclure d'autres, les créances douteuses, la désuétude et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Pendant l'année, la direction a établi une provision pour créances douteuses dans le fonds général d'un total de néant (5 185 \$ en 2017) et une provision pour créances douteuses dans le fonds affecté d'un total de néant (9 050 \$ en 2017).

(i) Modifications comptables

Le 1^{er} avril 2017, le Musée a adopté les normes comptables canadiennes suivantes pour le secteur public :

- SP 2200 – Information relative aux apparentés, qui définit ce qu'on entend par un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés;
- SP 3210 – Actifs, qui fournit des indications sur l'application de la définition des actifs dans la norme SP 1000 – Fondements conceptuels des états financiers et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet;
- SP 3320 – Actifs éventuels, qui établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels;
- SP 3380 – Droits contractuels, qui définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir;
- SP 3420 – Opérations interentités, qui établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement. Cette norme stipule que les opérations interentités devraient généralement être comptabilisées à la valeur comptable à la date de la transaction, sauf dans des circonstances particulières.

L'adoption de ces normes n'a pas entraîné de changement de méthode comptable et n'a pas entraîné d'ajustement des états financiers au 1^{er} avril 2017.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

2. Placements

	2018	2017
Placements à court terme		
Trésorerie, bons du Trésor et fonds communs	299 823 \$	95 323 \$
Obligations venant à échéance d'ici un an	180 007	170 436
	479 830 \$	265 759 \$
Placements à long terme		
Obligations	1 023 981 \$	983 893 \$
Titres en capitaux propres	1 073 264	1 106 565
	2 097 245 \$	2 090 458 \$

3. Immobilisations corporelles

	2018		2017	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	245 676 \$	225 138 \$	20 538 \$	34 848 \$
Matériel	580 177	486 033	94 144	116 968
Mobilier	87 091	86 155	936	1 579
	912 944 \$	797 326 \$	115 618 \$	153 395 \$

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018.

4. Produits et charges du Fonds d'administration générale – Comparaison détaillée avec le budget

	2018	2018
	Réel	Budget
Produits		
Subventions provinciales	2 738 160 \$	2 681 600 \$
Services du Musée	200 342	185 000
Revenus d'intérêts	3 093	4 500
	<u>2 941 595</u>	<u>2 871 100</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux	2 300 716	2 260 682
Activités	278 881	305 000
Commercialisation et développement	85 701	104 500
Section du conservateur et bibliothèque	111 273	100 000
Expositions et services techniques	85 586	60 500
Services aux visiteurs	24 706	19 500
Activités communautaires	26 280	30 000
	<u>2 913 143</u>	<u>2 880 182</u>
Excédent des produits par rapport aux charges (des charges par rapport aux produits)	28 452 \$	(9 082) \$

5. Services du Musée

Les services du Musée comprennent les produits et les charges suivants :

	2018	2017
Produits		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	315 618 \$	276 660 \$
Droits d'entrée	129 999	123 640
Location d'installations	14 015	17 604
Cotisations des membres	10 632	10 866
	<u>470 264</u>	<u>428 770</u>
Charges		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	(270 881)	(243 066)
	<u>199 383 \$</u>	<u>185 704 \$</u>

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

6. Engagements

Le Musée a des engagements de paiements pour l'acquisition d'une collection artistique jusqu'en 2023. Les sommes à verser s'établissent comme suit : 25 000 \$ en 2019; 25 000 \$ en 2020; 25 000 \$ en 2021; 25 000 \$ en 2022; et 23 000 \$ en 2023.

7. Opérations entre apparentés

En vertu de la Loi sur le Musée du Nouveau-Brunswick le Musée et la province du Nouveau-Brunswick (la « province »), y compris ses ministères, organismes et sociétés d'État, sont considérés comme apparentés.

Durant cette période, le Musée a reçu des subventions totalisant 3 359 503 \$ (3 323 732 \$ en 2017) de la province, lesquelles sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

Des apports de services sont reçus de la province pour diverses charges d'exploitation non affectées. Le Musée a choisi de ne pas les comptabiliser à titre de charges. Les apports de services comprennent l'utilisation de locaux, la rémunération, les avantages sociaux, y compris les pensions, et certains services professionnels.

Les sommes à recevoir de la province au 31 mars 2018 totalisaient 245 794 \$ (135 356 \$ en 2017) et sont inclus dans le poste Sommes à recevoir de la province.

8. Risques financiers

(a) Risque de crédit

Le Musée est exposé au risque de crédit résultant de la possibilité que les parties ne s'acquittent pas de leurs obligations financières, plus précisément, le risque que les émetteurs d'obligations fassent défaut sur le paiement des intérêts ou du principal à l'échéance, ou que les créances du Musée ne soient pas recouvrées. Le risque de crédit sur les obligations est largement atténué par la politique d'investissement du Musée qui permet uniquement l'achat d'obligations de haute qualité. Le risque de crédit sur les comptes clients est amoindri par le fait que la majorité de ces comptes sont avec le gouvernement fédéral, les organismes gouvernementaux ou liés aux obligations mentionnées ci-dessus.

(b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent par rapport à la valeur du dollar canadien en raison des variations des taux de change. Le Musée détient la somme de 124 584 \$ en titres de capitaux propres libellés en dollars américains.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2018

8. Risques financiers (suite)

(c) Risque du marché

Le Musée est exposé au risque du marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers attribuable aux variations des prix du marché.

Le Musée a une Politique de fonds de placement et les investissements du fonds de dotations sont gérés par un gestionnaire de fonds d'investissement professionnel. La Politique d'investissement du Musée fût établie afin d'assurer que les biens du Musée sont investis de manière prudente. Afin d'optimiser le rendement à un niveau approprié de risque, la Politique fournit des lignes directrices quant à la diversité, la qualité et la composition des actifs qui est constituée de 0 % à 10 % de trésorerie, de 50 % à 65 % de placements à revenu fixe et de 30 % à 50 % de titres à capitaux propres.

(d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt du Musée est attribuable à son actif portant intérêt. Le Musée n'a aucun passif portant intérêt.

En ce qui a trait à ses placements à revenu fixe, le Musée gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt. Les placements dans des titres de capitaux propres ne sont pas exposés à un risque de taux d'intérêt important.

Les placements viennent à échéance à diverses dates allant d'avril 2018 à mars 2023 et produisent de l'intérêt à des taux qui varient entre 1,81 % et 3,16 %.